



Devenez ingénieur ENSAIT par la voie de l'alternance

Vous êtes étudiant, vous avez moins de 26 ans, vous êtes titulaire d'un DUT ou d'un BTS ou vous êtes admis à l'ENSAIT par un concours de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE), vous pouvez signer un contrat de 3 ans avec une entreprise pour préparer le diplôme d'ingénieur ENSAIT par apprentissage.

Être apprenti ingénieur à l'ENSAIT, c'est bénéficier de l'environnement d'une grande école d'ingénieur publique, d'une recherche à la pointe de l'innovation, d'une relation étroite avec des entreprises et des partenaires étrangers.

La formation par apprentissage permet d'apporter de nombreux points positifs par rapport à la formation initiale.

- L'apprenti ingénieur est indépendant financièrement.
- Avec le diplôme, la formation en alternance avec l'entreprise permet de valoriser 3 ans d'expérience professionnelle et par conséquent d'avoir une meilleure employabilité auprès des entreprises.
- La culture à l'international est également développée par des séjours linguistiques et par les stages en entreprises ou laboratoires de recherche effectués à l'étranger.
- [Le référentiel de compétences de l'ingénieur ENSAIT](#)

Objectifs de la formation

Cette formation est destinée à former des ingénieurs capables d'innover, de concevoir, de fabriquer et de favoriser le développement de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies, et de nouveaux processus. Les ingénieurs ENSAIT répondent aux exigences du secteur dans le respect des valeurs de l'entreprise et des normes environnementales. Ils sont capables de gérer des aspects organisationnels, économiques, humains et techniques d'un projet. Ils savent choisir, acheter, approvisionner dans le respect des normes de qualité.

L'accompagnement durant la formation

Un suivi régulier de la formation en entreprise est assuré par un tuteur en entreprise et un tuteur universitaire enseignant ou enseignant chercheur de l'école.

Chaque année d'étude verra l'acquisition de compétences recherchées par les entreprises et le milieu professionnel.

- **1ère année : intégration dans l'entreprise** : l'apprenti ingénieur découvre le fonctionnement d'une entreprise. La formation théorique à l'école le rend progressivement opérationnel pour participer à des projets ou des missions de l'entreprise
- **2ème année : implication dans les projets** : progressivement, l'apprenti-ingénieur acquiert des compétences techniques et managériales pour piloter des petits projets ou assister ses collaborateurs ingénieurs.
- **3ème année : conduite de projet** : l'apprenti ingénieur est autonome et est en situation de conduite d'un projet de fin d'études sur une durée d'environ 6 mois.

Le salaire

Le salaire varie en fonction de l'âge et de l'ancienneté du contrat :

Ancienneté dans le contrat	18-20 ans	21 ans et plus
1ère année	41% du SMIC ou du minimum conventionnel	53% du SMIC ou du minimum conventionnel
2ème année	49% du SMIC ou du minimum conventionnel	61% du SMIC ou du minimum conventionnel
3ème année	65% du SMIC ou du minimum conventionnel	78% du SMIC ou du minimum conventionnel

From:

<http://apprentissage.ensait.fr/> - **Apprentissage**

Permanent link:

<http://apprentissage.ensait.fr/doku.php?id=candidats>

Last update: **21/07/2018 18:38**

